



Jun 2023 - N°6

# ARAA actus

La newsletter des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement



## Edito

L'action 1 "interconnaissance/interterritorialité", telle que proposée dans le plan d'actions 2022-2024 des ARAA s'est achevée le 8 juin dernier par un séminaire de restitution régional. La fresque de l'interterritorialité a ainsi été dévoilée et cette journée aura été l'occasion de découvrir le jeu sérieux "Osez l'interterritorialité", spécialement conçu par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 pour l'occasion.

Alors que l'heure est au bilan sur cette action, que les travaux préparatoires de l'action 3 relative à l'habitat de demain se poursuivent, un nouveau chantier a été officiellement lancé début juin pour l'élaboration d'un référentiel d'exemples et de bonnes pratiques sur l'aménagement économique. Un appel à contributions est lancé, n'hésitez pas à réagir.

En parallèle, des travaux se sont concrétisés avec la parution de deux nouvelles publications : "1001 façons de construire en Hauts-de-France et ailleurs" et "Pour un développement commercial équilibré : les outils de l'urbanisme au service du commerce et des collectivités". Nous vous invitons par ailleurs à découvrir le dossier documentaire du CERDD sur la sobriété foncière.

A travers ce numéro, nous poursuivons notre tour des SCoT des Hauts-de-France avec le cap sur l'Aisne ; et la valorisation de nos partenaires que sont les CAUE.

Bel été à tous et rendez-vous à la rentrée pour de nouveaux travaux.

*Pour les ARAA,  
Dominica Wecxsteen, pilote des ARAA  
et Aurore Hède, en charge de l'animation régionale*



## AU SOMMAIRE



Édito	1
<b>"Interterritorialité et interconnaissance" : restitution régionale et l'heure du bilan</b>	2
<b>Lancement de l'action 6 : "Élaborer un référentiel d'exemples et de bonnes pratiques sur l'aménagement économique"</b>	3
<b>A vos agendas</b>	3
<b>Portrait de SCoT : le SCoT du Pays de Laon</b>	4
<b>L'URCAUE</b>	6
<b>Travaux préparatoires : "Comment concevoir les habitats de demain ?"</b>	9
<b>L'écho des partenaires</b>	10
<b>C'est paru</b>	11



Rédaction et conception graphique :  
Région Hauts-de-France  
Agence Hauts-de-France 2020-2040  
Service Aménagement régional

Crédits photos : Agence Hauts-de-France 2020-2040  
sauf mentions spécifiques

<https://2040.hautsdefrance.fr/araa>

Hauts-de-France  
2020  
2040



NEWSLETTER DES ARAA



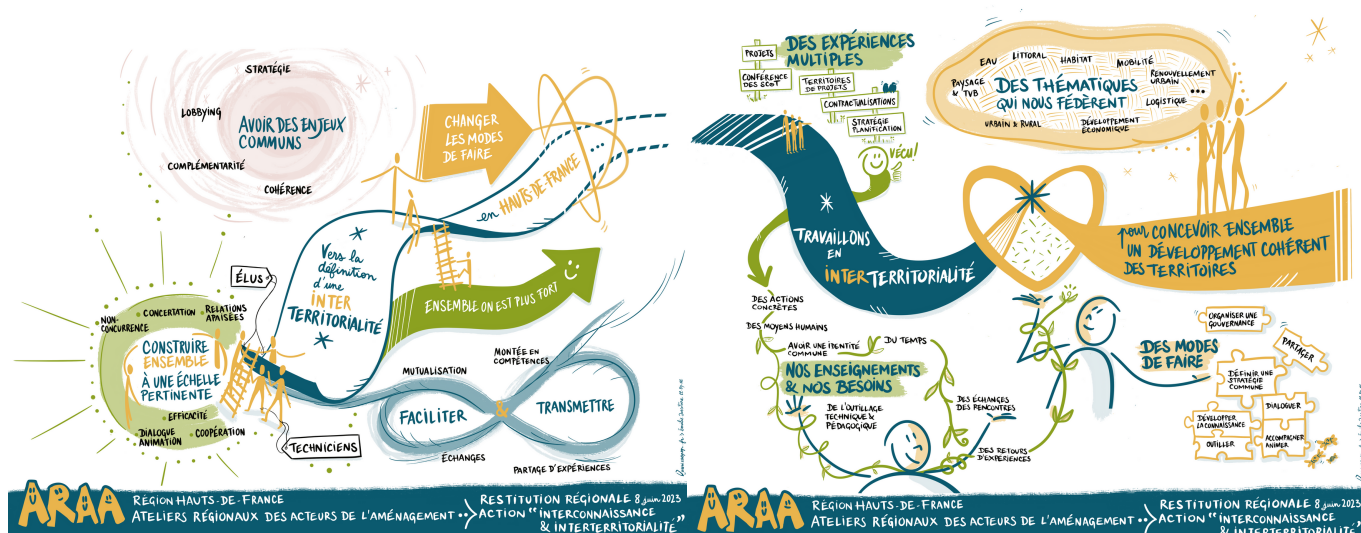
# Interconnaissance et interterritorialité : Restitution régionale et l'heure du bilan

Action 1

Le 8 juin dernier, élus et techniciens ont été invités à participer à un séminaire de restitution des travaux de l'action "Développer l'interconnaissance entre les SCoT des Hauts-de-France et favoriser l'interterritorialité".

Réunissant une soixantaine de participants, cette rencontre, introduite par Guislain Cambier, vice-président de la Région Hauts-de-France, en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles a été marquée par différents temps forts :

- **la découverte de la fresque de l'interterritorialité** réalisée par Emilie Descatoire, facilitatrice graphique : à l'occasion de cinq rencontres techniques animées par les ARAA, une à l'échelle de chaque département, les territoires de SCoT et les partenaires de l'aménagement ont été invités à poser une définition de l'interterritorialité et à travailler en ateliers sur différentes problématiques, partageant ainsi leurs expériences de travaux en interterritorialité et dégagant des modes de faire. La fresque constitue la synthèse de ces travaux et vise à mettre en avant les principaux messages à retenir.



- Une **mise en situation à travers le jeu sérieux "Osez l'interterritorialité"** spécialement conçu par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 pour cette rencontre : l'objectif était double, sensibiliser au travail en interterritorialité et mettre en situation les acteurs et partenaires des SCoT par le biais de territoires fictifs avec un défi à relever en interterritorialité.
- Le **témoignage de l'InterSCoT de l'Aire Métropolitaine de Lyon Saint-Etienne** par la voix d'un élu membre de l'InterSCoT et du coordonnateur de cet interSCoT.
- Une **table ronde visant à mettre en avant des clés de réussite** pour travailler en interterritorialité.



L'heure est aujourd'hui au bilan pour cette action.

Une **édition spéciale de l'ARAA Actus paraîtra début septembre 2023**.

Cette édition retracera l'ensemble des travaux menés à l'occasion de cette action et plus spécifiquement le séminaire de restitution.

**Afin de faire le bilan de ces travaux**, vous avez été destinataires d'une **enquête**. N'oubliez pas de nous faire part de vos retours afin que nous puissions envisager des suites à cette action.

## Lancement de l'action 6 : "Élaborer un référentiel d'exemples et de bonnes pratiques sur l'aménagement économique"

Action 6

L'action n°6 du programme d'action 2022-2024 visant à établir un référentiel des bonnes pratiques en matière d'aménagement économique est lancée. Un groupe de travail partenarial piloté par la Région et associant l'Etat, la CCI de l'Oise, le CAUE de l'Oise, les deux EPF, l'Agence d'urbanisme de l'Artois et Boulogne Développement s'est réuni pour la première fois au début du mois de juin.

Le chantier devrait s'étaler tout au long du second semestre de cette année et du premier trimestre de l'année suivante pour une parution envisagée au printemps 2024.

Un premier travail sur le périmètre de ce futur référentiel a pu être engagé. Il s'agit de se concentrer sur les Zones d'Activités Économiques et en priorité sur les questions d'aménagement, avec un fort prisme sur les enjeux de sobriété foncière.

### Appel à contributions :

Désormais, il s'agit de recenser des exemples évocateurs et pédagogiques qui pourraient figurer dans ce référentiel. **A cet effet, nous vous invitons à nous transmettre tout exemple de bonne pratique en Région, en France ou même à l'international, qui vous semble particulièrement pertinent dans les domaines suivants :**

- **Observer et identifier des potentiels** : les observatoires existants et la manière dont on peut les utiliser pour optimiser l'existant...
- **Travailler l'existant** : recycler du foncier économique en conservant sa vocation, optimiser des zones d'activités économiques en densifiant, mutualiser des équipements et aménités entre plusieurs entreprises, connecter des zones d'activités via un travail sur l'accessibilité (notamment via des modes doux) aux usagers et salariés...
- **Travailler les temps longs** : la planification (via les PLU et SCoT), la question de la maîtrise foncière publique sur le long terme...
- **Les nouvelles manières d'aménager** : les nouveaux enjeux de mixité fonctionnelle (notamment pour les zones d'activités commerciales), la réversibilité des aménagements et du bâti, la mutualisation d'équipement, la densification par la verticalité...

Vous pouvez adresser ces exemples jusqu'à la fin du mois d'août à Clément Carlier ([clement.carlier@hautsdefrance.fr](mailto:clement.carlier@hautsdefrance.fr)) avec si possible à l'appui de la documentation et les coordonnées d'une personne à contacter pour obtenir de plus amples informations.

## A vos agendas

L'Université d'Artois, et tout particulièrement son laboratoire « discontinuités », organise, en lien avec l'Agence Hauts-de-France 2020 2040, **une journée d'études le mardi 19 septembre 2023 sur le processus d'intégration des Régions fusionnées à travers les dynamiques impulsées par les SRADDET**. Il s'agira lors de cette journée de faire s'interroger praticiens et monde de la recherche sur le rôle de la planification comme dispositif d'intégration régionale des Régions fusionnées.

Acteurs de l'aménagement, n'hésitez pas à vous y inscrire !

<https://2040.hautsdefrance.fr/>  
[lidia.danila@hautsdefrance.fr](mailto:lidia.danila@hautsdefrance.fr)



**LE SRADDET : UN DISPOSITIF D'INTÉGRATION AU SERVICE DES RÉGIONS FUSIONNÉES ?**

UN MOMENT D'ÉCHANGE ENTRE LES PRATICIENS ET LE MONDE DE LA RECHERCHE

**ORGANISATION**  
LABORATOIRE DISCONTINUITÉS (UR 2468),  
UNIVERSITÉ D'ARTOIS  
BERNARD REITZ,  
Professeur de géographie politique et urbaine  
LIDIA DANILA,  
Docteur en géographie et aménagement  
AGENCE HAUTS-DE-FRANCE 2020-2040,  
CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE

**MARDI  
19 SEPTEMBRE 2023**

SALLE C2.1.07  
UPR HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, PATRIMOINE  
BÂTIMENT C2 DU CAMPUS D'ARRAS  
UNIVERSITÉ D'ARTOIS  
AVENUE DES TEMPLÉS  
63000 ARRAS



## Le SCoT du Pays de Laon

### Principales caractéristiques :



Département : Aisne  
**308,53 km<sup>2</sup>, 38 communes**  
**environ 43 000 habitants**

**1 EPCI** : Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

#### Les principales polarités :

- Pôle urbain départemental : Laon

Le poids de ce pôle doit rayonner au niveau intercommunal et au-delà.

- Pôles secondaires : Athies-sous-Laon, Aulnois-sous-Laon, Bruyères et Montbérault, Chambry, Crépy, Festieux, Mons-en-Laonnois.

Leur développement doit permettre d'équilibrer les fonctions urbaines présentes à l'échelle du SCoT et de « répartir » la pression de l'urbanisation sur un territoire plus large que le seul pôle urbain départemental de Laon.

- Pôle rural économique : Chamouille.

Ce pôle bénéficie d'un rôle particulier en ce sens que son développement est essentiellement à lier au développement touristique du territoire. Ce pôle pourrait à terme constituer le premier niveau de proximité pour le bassin de villages proches.

- Les villages : 29 communes.

Pour lesquels un développement est nécessaire, mais ce dernier doit être réorienté vers plus de densité d'occupation des enveloppes urbaines existantes et moins d'extensions spatiales.

**Son état d'avancement** : SCOT approuvé par le Conseil Communautaire du 7 mars 2019 et devenu exécutoire le 25 mai 2019. Un bilan est prévu sur l'année 2024 qui sera suivi de la révision du SCOT à démarrer en 2024 pour une approbation en 2025



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime trois grands axes d'aménagement :

#### Axe I : Consolider la place et le rôle du territoire dans la Région ainsi que le réseau de pôles qui maillent le territoire.

1. affirmer le rôle et la place du territoire dans la région
2. affirmer le maillage cohérent et solidaire du territoire
3. favoriser de nouvelles pratiques de déplacements
4. rechercher un développement garant de la mixité sociale et de la solidarité territoriale.

#### Axe II : Renforcer l'attractivité territoriale et favoriser un développement économique pérenne.

1. valoriser les espaces économiques du territoire et favoriser l'accueil de nouvelles entreprises
2. conforter puis développer l'attractivité commerciale du territoire
3. conforter le rôle de l'agriculture et du tourisme sur le territoire.

#### Axe III : Valoriser l'environnement d'un espace rural et créer une véritable armature verte support du cadre de vie.

1. maîtriser et accompagner le développement urbain
2. mettre en œuvre la fonctionnalité écologique du territoire
3. préserver la qualité et la diversité paysagère du territoire et assurer un cadre de vie de qualité aux habitants
4. préserver la ressource en eau
5. optimiser l'utilisation des ressources renouvelables
6. prendre en compte les risques et les nuisances dans le développement du territoire



### Gouvernance

Structure porteuse : Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

Président : Eric DELHAYE

L'équipe en charge du SCoT :

- Sabine BAZIN – responsable du service ;
- Fella BOUZID – chargée de mission ;
- Sophie VAN TEMSCHE - assistante.



## La parole à...

**Sabine BAZIN**

responsable du service Développement Local /  
Environnement / Urbanisme

### Depuis combien de temps travaillez-vous au SCoT ? Votre parcours professionnel ?

"Je travaille à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, ex Communauté de Communes du Laonnois depuis août 2006. Au préalable, j'ai débuté mon parcours professionnel dans une petite Communauté de Communes dans la Marne en tant que secrétaire générale puis j'ai enchaîné par un poste de directrice adjointe à la Direction de l'Economie et du Développement Local au Département de l'Aisne.

Dès mon arrivée à l'Agglomération de Laon, les 3 thématiques du service dont l'urbanisme ont fait partie de mes missions. Le document d'urbanisme de l'EPCI, qui a précédé le SCoT, le Schéma Directeur, était ainsi à prendre en compte dans nos avis rendus dans le cadre de l'élaboration / révision des documents d'urbanisme de nos communes. C'est toujours le cas désormais pour le SCoT. J'ai suivi l'élaboration du SCoT sur toute sa durée, plus de 4 ans et continue à l'employer lors des réunions de personnes publiques associées."

### Une expérience positive à valoriser dans le cadre du SCoT ?

"Je tiens à mettre en avant les réunions de concertation avec les élus de l'agglomération qui ont eu lieu tout le long du marché du SCoT. Ces moments sont restés gravés dans ma mémoire. Les maires, conseillers municipaux, vice-présidents et président se sont en effet pleinement impliqués. Ils étaient toujours très nombreux au grand nombre de réunions auxquelles ils ont été conviés. Lors de séminaires prévus sur des journées complètes, nous avons déjeuné avec eux. Ces moments conviviaux furent l'occasion de se découvrir autrement. Les échanges furent très enrichissants, avec des élus à l'écoute, force de proposition et toujours dans une ambiance détendue. Cela a fort probablement contribué à une approbation du SCoT à l'unanimité !"

### Quelles sont les perspectives de travail sur le SCoT ?

"Nous avons démarré le bilan de la consommation foncière sur la période 2011 - 2021 en déterminant nos outils d'analyse, les photos aériennes, combiné à un pointage avec les autorisations d'urbanisme délivrées positivement.

Nous avons également commencé à préparer le dossier de consultation des entreprises pour le bilan et la révision du SCoT."



Vue sur Laon



ZA du Griffons



Montchâlons



Laniscourt

Credits photos : CA du Pays de Laon

## L'URCAUE des HdF : Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France

Action 7

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont des **associations reconnues d'intérêt public**, créées dans chaque Département pour poursuivre les objectifs fixés par la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, consolidée le 28 août 2017. Ainsi, les CAUE poursuivent sur le plan local les objectifs définis au niveau national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de son environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.



Leurs missions s'expriment entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain :

- en développant **l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public** dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.
- en contribuant directement ou indirectement **à la formation et au perfectionnement des élus**, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités dans les domaines de l'urbanisme et de la construction.
- en fournissant à chacun **les informations, les orientations et les conseils** propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale, urbaine et paysagère, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Depuis leur création, les CAUE fonctionnent en réseau national, toutefois, c'est avec la loi Notre du 7 août 2015 que l'**Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France** s'est constituée en associant les cinq CAUE de l'Aisne, de l'Oise, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme afin de promouvoir des initiatives communes **à l'échelle de l'intégralité du territoire régional** des Hauts-de-France.

L'Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France **représente à ce titre les CAUE départementaux** auprès des services de l'Etat et de la Région, de leurs instances nationales et régionales qu'elles soient administratives ou professionnelles.

Elle **mutualise les moyens des CAUE** départementaux, notamment en termes de ressources humaines, ne disposant pas elle-même de salariés.

Chaque année, une rencontre des équipes se formalise à tour de rôle dans chaque département, en mettant en évidence des partages d'expériences, de partenariats et de savoir-faire pouvant être mis en commun au service du territoire.



Rencontre des équipes le 24 novembre 2022 : séance plénière et ateliers de travail (Crédits photos : URCAUE)

C'est ainsi que l'Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France a développé progressivement plusieurs activités dans ce nouveau contexte territorial en collaboration ou avec le soutien d'instances de l'État ou de la Région.

## 40 ans 40 lieux

Pour célébrer les 40 ans de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les 5 CAUE des Hauts-de-France ont choisi de mettre en place une initiative commune intitulée « 40 ans - 40 lieux », de lecture des paysages, avec différentes animations de sensibilisation qui ont été programmées d'avril à décembre 2017 sur l'ensemble des territoires.

A l'échelle de la Région, les CAUE ont souhaité mettre en valeur 40 sites.

Dans chaque département, une exposition itinérante reprenant 8 sites a été proposée et exposée dans les EPCI et communes partenaires. Ces lieux ont fait l'objet d'un affichage spécifique sur place, qui a été le support d'animations telles que des visites sur sites, des conférences ou encore des projections programmées en complément des visites.



Animation dans le cadre de la démarche 40 ans 40 lieux  
(Crédits photos : URCAUE)

## Une région, des paysages

A partir de l'initiative commune de lecture et d'interprétation des paysages sur l'ensemble du territoire régional intitulée « 40 ans, 40 lieux » pensée à l'échelle des Hauts-de-France, l'étude des 40 lieux a fait émerger de nombreuses particularités dans les paysages de nos départements que les CAUE ont transcrit en 2020 dans une exposition à l'occasion des 20 ans de la convention européenne du paysage.

Soutenue par la DREAL des Hauts-de-France, l'Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France a souhaité, par le biais de cette exposition, présenter la diversité des paysages qui composent la région mais également porter un regard sur leurs caractéristiques et leurs évolutions.

Le territoire des Hauts-de-France est un territoire ouvert à l'action de l'homme : riche de ses ressources et de sa situation de passage il est un espace d'interaction et de transformation permanente. De nouveaux liens sont à construire entre l'homme et l'environnement dans lequel il agit. Ainsi cette exposition a eu pour objectif de développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation des publics. Qu'ils soient grand public, enfants, élus, techniciens ou acteurs de l'aménagement du territoire les CAUE ont cherché à initier leur regard et leur permettre d'agir en responsabilité en se basant sur 3 clefs de lecture : **OBSERVER, COMPRENDRE ET PARTAGER.**



Par le biais d'actions destinées au grand public, les CAUE ont souhaité partager une autre vision du paysage qui nous entoure, en échangeant sur leurs évolutions, leurs mutations, ou encore leurs potentiels. Au travers de cet événement commun, c'est la valorisation des paysages représentatifs de notre territoire régional que les CAUE ont souhaité développer, en donnant la parole aux acteurs et en mettant en avant les démarches et les projets locaux.

**Article 1<sup>er</sup> de la Convention européenne du paysage du 20 octobre 2000 - Extrait**  
« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

**Article 7 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 - Extrait**  
Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

L'Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France présente  
avec le soutien de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement des Hauts-de-France

# UNE RÉGION, DES PAYSAGES

## OBSERVER

En 2017, pour célébrer les 40 ans de la loi sur l'architecture, les cinq CAUE départementaux des Hauts-de-France ont choisi de mettre en place une initiative commune de lecture et d'interprétation des paysages sur l'ensemble du territoire régional intitulée « 40 ans, 40 lieux ».

## COMPRENDRE

Cette première phase d'observation du paysage régional a fait émerger un ensemble de points de vue qui s'articulent autour de 6 thèmes principaux

### EN LIEN AVEC LE SOCLE GÉOGRAPHIQUE

Relief et paysages  
Eau et paysages  
Cultures et paysages

### EN LIEN AVEC L'ACTION DE L'HOMME

Paysages de guerre  
Paysages d'industrie  
Paysages de l'habiter

## PARTAGER

Cette exposition a vocation à faire naître d'autres points de vue au fur et à mesure de sa présentation afin de construire une approche du territoire partagée par l'ensemble des habitants des Hauts-de-France.

Mais, rappelez-vous, rien n'est figé, les paysages sont en perpétuelle évolution.

PRÉFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

UR  
caue  
Hauts-de-France

Avec le soutien de :





Conférence paysage, une région en transition - Beauvais (Crédits photos : URCAUE)

Exposition Une Région des Paysages, Saint-Valery-sur-Somme (Crédits photos : URCAUE)

## Concours photo

Dans le prolongement, de l'exposition « Une région, des paysages », inaugurée le 20 octobre 2020 à l'occasion des 20 ans de la Convention européenne du paysage et dans un souci permanent de privilégier une approche culturelle du cadre de vie, les CAUE des Hauts-de France ont organisé un concours photo ouvert à tous les publics intitulé : « Paysages des Hauts-de-France, une création permanente »

Cette action a eu pour ambition de construire un ensemble de points de vue porté à notre connaissance par les habitants des Hauts-de-France sur le partage de leur vision personnelle de notre territoire, notre bien commun.

Ce concours gratuit, réservé aux amateurs, était destiné à présenter la diversité des paysages de notre région. Les participants ont été ainsi invités à partager leur vision des paysages, autour de 6 thèmes, qui correspondent à autant de catégories pour le concours :

- Relief et paysages
- Eau et paysages
- Cultures et paysages
- Paysages de guerre
- Paysages d'industrie
- Paysages de l'habiter

Ce concours s'est déroulé sur une période de 5 mois, du 1er avril au 31 août 2021. Durant toute sa durée, chaque participant inscrit a pu proposer 1 photographie par thème, en restant libre de participer pour tout ou partie des 6 thèmes.

Un lauréat par thème a été sélectionné dans chaque département, et six « 1er prix » régionaux ont été désignés parmi les 30 lauréats (1 par thème).

La restitution publique de la sélection du jury et la remise des prix se sont déroulées à l'Historial de Péronne le 25 novembre 2021 en présence de l'ensemble des lauréats et des équipes des CAUE réunies.



Cérémonie de remise des prix à Péronne (Crédits photos : URCAUE)



Les lauréats (Crédits photos : URCAUE)



## Le mot du Président

(extrait de l'édito de l'assemblée générale 2022)

"L'activité du CAUE est fondamentalement enracinée dans le service aux territoires et l'accompagnement des mutations et transformations du cadre de vie et de leurs habitants. C'est le sens même des 4 missions principales que la loi a fixé aux CAUE en les créant : conseiller, accompagner, informer/sensibiliser, former.

Votre CAUE, structure associative issue de la volonté politique du département de disposer d'un outil ancré dans son action territoriale, au plus proche des besoins et des attentes des communes dans les territoires. Modeste ou ambitieux, chaque projet est important dans la mesure où il engage la vie quotidienne des habitants, il modifie nécessairement nos paysages, il engage la décision des élus et les moyens qu'ils décident de mobiliser. Ces projets sont inscrits également dans la transformation et l'adaptation des communes aux grands enjeux de transition auquel notre territoire, comme ailleurs, est confronté.

On observe, dans les conseils qui sont donnés, une montée en puissance des questionnements liés aux mutations que vivent aujourd'hui les villes, les bourgs et les villages. Qu'il s'agisse de l'accueil des seniors, du maintien des activités en cœur de bourg, de l'implantation de nouveaux services [...], les aménagements paysagers de renaturation des cours d'eau, un autre fleurissement lié à l'adaptation des grilles du label villes et villages fleuris, des techniques de gestion douce des espaces publics [...], autant de signes que la transition se traduit aussi dans le quotidien des préoccupations des communes, quelle que soit leur taille et leurs moyens.

Depuis sa création il y a plus de 40 ans, votre CAUE a suivi l'évolution de notre société, observant toujours que les communes sont au premier rang de l'action pour une transition positive des territoires. Aujourd'hui, la place des intercommunalités, des communes engagées dans une ORT, bougent les lignes également. Nos conseils s'adaptent. Nos missions dans les territoires s'adaptent. Votre CAUE s'adapte. Votre CAUE, c'est une équipe pluridisciplinaire d'une dizaine de passionnés de leur mission autour du directeur. C'est un conseil d'administration d'une vingtaine de membres également engagés.

2022, se place aussi comme étant au 2ème rang des étés les plus chauds en France depuis le début du XXème siècle. Le ZAN, pas encore clairement défini, nous oblige à continuer de nous adapter au quotidien. Votre CAUE se doit donc d'être un outil agile, réactif et qui s'adapte aux contextes national et local. Vous l'aurez compris, 2023 nous invite encore à de nombreux nouveaux défis auxquels votre CAUE répondra présent !"



**Nicolas REBEROT,**  
*Président du CAUE de l'Aisne et  
Président de l'Union Régionale des  
CAUE des Hauts-de-France*

## Travaux préparatoires : "Comment concevoir les habitats de demain ? "

Action 3

L'URCAUE est co-organisatrice de l'action 3 des ARAA.

Une séance de travail s'est tenue le 27 juin pour finaliser le programme et poser les jalons de l'atelier de travail.

Comme annoncé, cette journée aura lieu le **5 octobre à Bailleul-sur-Thérain** (60). Tables rondes, visite de terrain et atelier de travail rythmeront cette rencontre placée sous le signe de l'habitat.

**Invitation à venir à la rentrée !**



## L'écho des partenaires

### Sobriété foncière : un dossier documentaire à mettre entre toutes les mains !

Comment enrayer l'étalement urbain ? Comment préserver les sols, en quantité et en qualité, afin de garantir leur bon fonctionnement ? Dans un même temps, comment répondre aux besoins en logements, en infrastructures ou au défi de la réindustrialisation ?

Face à l'ampleur des enjeux auxquels sont confrontés les territoires, **la sobriété foncière est une nouvelle façon de penser l'aménagement et l'urbanisme**. Pour y voir plus clair : plongez-vous dans ce dossier documentaire !

Depuis plusieurs années, **la lutte contre cette artificialisation des sols figure donc parmi les grands défis écologiques à relever**. L'introduction de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) par la loi Climat et Résilience de 2021, amené à être décliné dans les différents documents de planification, **appelle le passage à l'action des territoires**.

Afin d'aller plus loin dans la préservation des sols, la sobriété foncière propose d'élargir la focale pour considérer l'ensemble des enjeux auxquels sont confrontés les territoires. Elle encourage à profiter du renouvellement des pratiques d'aménagement et d'urbanisme pour en faire le levier d'une transformation profonde et de la transition des territoires. **Agriculture, gestion de l'eau, adaptation au changement climatique, participation citoyenne, santé, mobilité... se poser la question de la sobriété foncière, c'est se lancer dans une véritable aventure systémique !**

Ce dossier réalisé par le Cerdd, en étroite collaboration avec la DREAL Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France, le CAUE 02, l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées, le Syndicat Mixte du SCoT Grand-Douais, le SCoT de l'Arrageois, vise à donner à toutes et à tous les clés nécessaires pour comprendre ce qui est en jeu, et porter des projets de sobriété foncière.

**Définitions, chiffres clés, interview, schémas... tous les moyens ont été mobilisés pour décortiquer les enjeux causés par l'artificialisation, comprendre quelle logique guide la sobriété foncière, et découvrir des solutions existantes et mobilisables dès aujourd'hui dans nos territoires.**

Artificialisation, densification, renaturation ou encore recyclage urbain n'auront plus aucun secret pour vous !

➔ Consulter la version numérique : <https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires-durables/Ressources-territoires-durables/Dossier-documentaire-Sobriete-fonciere>

➔ Commander la version papier (collection Urbanisme) : <https://www.cerdd.org/Ressources/Commande-en-ligne-de-ressources-Cerdd>



## « 1001 façons de construire en Hauts-de-France et ailleurs » Référentiel d'opérations sobres en foncier à l'heure du Zéro Artificialisation Nette

Après « 1001 façons de construire à la campagne – la densité en milieu rural » (Conseil Régional Nord-Pas de Calais, 2015), la Région Hauts-de-France poursuit sa quête de projets centrés sur un modèle d'aménagement sobre en foncier.

Découvrez « 1001 façons de construire en Hauts-de-France et ailleurs » qui illustre 14 opérations de logements, d'équipements ou mixtes réalisées sans consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Les exemples y figurant sont issus d'un travail de recherche et d'entretiens menés sur la base d'une grille d'analyse auprès de communes, territoires de SCoT, agences d'urbanisme, syndicats mixtes de PNR, CAUE, EPFL, architectes, DREAL Hauts-de-France, ... Deux critères étaient recherchés : l'absence d'artificialisation ajoutée et l'intégration de l'opération dans son environnement urbain.

Ces opérations, d'ici ou d'ailleurs, en campagne ou en milieu urbain, sont représentatives de la diversité des territoires de notre région et de l'engagement d'élus, acteurs de l'aménagement, architectes, habitants, ... pour l'attractivité de leurs territoires, tout en préservant les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Elles sont le résultat de la reconversion d'une école ou d'une église, de la démolition de friches agricoles ou industrielles, de la réhabilitation d'un ancien commerce, du réinvestissement de délaissés ferroviaires, ... Leur réussite démontre qu'il existe déjà des solutions pour construire et offrir des aménagements de qualité tout en préservant les terres agricoles et naturelles.

Sans être exhaustif, ce référentiel vous propose de découvrir mille et une expériences, répliquables sur vos territoires et sources d'inspiration pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette...



**Quels types de projets ?**  
logement, tissu d'activité économique, équipements publics ou tissu mixte

**Dans quels types de communes ?**  
rurale, péri-urbaine, en ville moyenne ou en agglomération

**Quels sont les éléments indispensables pour que le projet entre dans le cadre recherché ?**  
Le projet ne doit présenter aucune artificialisation ajoutée et doit prendre en compte son environnement urbain.

Typologie des projets

**RÉINVESTIR UNE ANCIENNE ÉCOLE ET UNE FRICHE DE CENTRE-BOURG**

LES RÉSIDENCES MARTHA DESRUMAUX ET JEAN FERRAT

Saint-Etienne-au-Mont (62)  
Commune rurale (5 130 hab)

15 ans de réflexion ont été nécessaires pour trouver un nouvel usage à l'ancienne école Victor Hugo, lieu fort du centre-bourg. Sa réhabilitation a permis la réalisation d'un béménagement de 29 logements (20 logements dans l'ancienne école et 9 nouvellement construits). La sociabilité est au centre du projet grâce à la création de coursives reliant les bâtiments, de liaisons douces et d'une salle commune permettant le développement d'activités associatives et intergénérationnelles. Le projet fait la fierté des anciens élèves, heureux que ce patrimoine ait été préservé.

Quelques années plus tard, la résidence Jean Ferrat (63 logements du T2 au T4 respectant la norme BBC avec parking souterrain, jardins privés, jardins mutualisés et espaces de promenade) s'est implantée sur la friche industrielle adjacente.

Ces opportunités foncières ont été mises en évidence grâce à une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) proposée par l'Ademe.

**En quoi le projet répond-t-il au ZAN ?**

Le projet porte sur la réhabilitation d'une ancienne école ainsi que sur la construction de logements sur une friche industrielle. La création des 92 nouveaux logements s'inscrit dans un projet de densification et de redynamisation du centre-bourg, autour de son église.

LES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN FACE DE L'ÉGLISE DESORMAIS RÉSIDENCE DESRUMAUX

ANCIENNE FRICHE SUR LAQUELLE EST MENÉE L'OPÉRATION JEAN FERRAT

**LA RÉSIDENCE MARTHA DESRUMAUX**

Les locaux de l'ancienne école, de part et d'autre de la rue, réhabilités

Un cheminement piétonnier autour de l'église permet la jonction entre les deux résidences

**LA RÉSIDENCE JEAN FERRAT**

La résidence Jean Ferrat bénéficie de grands espaces de perspectives et de végétation.

**Composition du projet :**

Résidence Martha Desrumaux : réhabilitation de l'ancienne école en 20 logements + construction de 9 logements + une salle communale

Résidence Jean Ferrat : 63 logements à loyers modérés du T2 au T4, un parking souterrain, jardins mutualisés et privés

**Calendrier :**

1976 : Billet des réflexions sur le devenir de l'école  
2014 : Livraison de la résidence Martha Desrumaux  
2017 : Livraison de la résidence Jean Ferrat

**Acteurs du projet :**

Maîtrise d'ouvrage	Logis 62
Maîtrise d'œuvre	ARIETUR + SOLENER

Extrait de « 1001 façons de construire en Hauts-de-France et ailleurs », double page d'une des 14 opérations recensées

### Un guide « Pour un développement commercial équilibré : les outils de l'urbanisme au service du commerce et des collectivités »

A l'appui du SRADDET et des politiques régionales, la Région Hauts-de-France souhaite **développer des modes d'aménagement en faveur de la redynamisation des centres villes et des centres bourgs**. A cet effet, les différents **outils de l'urbanisme commercial** peuvent être mobilisés par les territoires des Hauts-de-France.

A l'initiative de la Région, des travaux ont ainsi été lancés en 2022, avec le concours des partenaires des ARAA, pour :

- **Analyser les enjeux de l'aménagement commercial** aujourd'hui ;
- **Décrire la chaîne de décisions** qui permet aux élus de construire le projet (en lien avec la hiérarchie des normes) ;
- **Explorer les leviers de l'animation de la gouvernance et les leviers juridiques et opérationnels** pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie commerciale équilibrée.

Ces travaux ont permis d'élaborer le guide : "Pour un développement commercial équilibré : les outils de l'urbanisme au service du commerce et des collectivités".

Celui-ci s'est nourri des enseignements issus des études de faisabilité Centre-ville Centre-bourg menées entre 2021 et 2022 dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire. Il a également été alimenté par les échanges des deux séminaires qui se sont tenus à BAPAUME, le 12 mai et AMIENS, le 15 novembre 2022 avec de nombreux partenaires : structures porteuses de SCoT, de PLUi, des EPCI, des communes lauréates de l'appel à projets Centre-ville Centre-bourg, des CAUE, des agences d'urbanisme, et les services de l'Etat.

L'**enjeu** de ce guide est d'**apporter une méthode, permettant de construire une stratégie éclairée et adaptée pour chaque territoire**, dont les acteurs (élus, techniciens, partenaires...) pourront s'en approprier les forces et faiblesses mais également les urgences et bonnes questions pour utiliser ensuite les outils les plus efficaces au service du commerce.

Ce guide a fait l'objet d'une restitution en **webinaire le 22 mai 2023**. Réunissant une soixantaine de participants, celui-ci a été l'occasion de présenter le guide mais aussi de mettre en perspective cette question de l'urbanisme commercial avec la question de la redynamisation des centres-villes / centres-bourgs par les témoignages de deux communes ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif régional : les villes de Somain (59) et de Breteuil (60). Il a aussi permis de présenter le dispositif renouvelé de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs dans le cadre de la politique Aides aux Communes et aux Territoires ACTES 2023-2027 votée en septembre 2022 par la Région Hauts-de-France.

